



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2017-139

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2017-08-28-044 - Commissaire du gouvernement auprès de la SAFER Centre (2 pages) Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2017-08-28-044

Commissaire du gouvernement auprès de la SAFER Centre

*Nomination de M. Philippe DUFRESNOY en qualité de commissaire du gouvernement et de M.
Franck POULET en qualité de commissaire du gouvernement adjoint*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes
publics

DECISION

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 141-9 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 2017 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre ;

DECIDE

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2017, Monsieur Philippe DUFRESNOY, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, est nommé en qualité de commissaire du Gouvernement pour siéger auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre.

Article 2. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et affichée dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Article 3. - Le Directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **28 AOUT 2017**

Le ministre de l'action et des
comptes publics,

Pour le Ministre et par
délégation,
Le Directeur général adjoint des
finances publiques

Vincent MAZAURIC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes
publics

DECISION

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 141-9 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 2017 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre ;

DECIDE

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2017, Monsieur Franck POULET, administrateur des finances publiques affecté à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, est nommé en qualité de commissaire du Gouvernement adjoint pour siéger auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre.

Article 2. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et affichée dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Article 3. - Le Directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le

2 8 AOUT 2017

Le ministre de l'action et des
comptes publics,

Pour le Ministre et par
délégation,
Le Directeur général adjoint des
finances publiques

Vincent MAZAURIC